

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Publié le 5 juillet 2022

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-67 DEMANDE D'AVIS CONCERNANT UN PROJET D'EXPLOITATION D'UN
ENTREPÔT LOGISTIQUE A MONSWILLER**

Une consultation du public est prescrite du 18 juillet au 22 août 2022 inclus sur la demande présentée par la société PASSIFLORA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique à Monswiller.

Cette activité étant soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le Conseil Municipal de Saverne est appelé à donner son avis, au titre de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-M> puis Commune
Monswiller et rubrique SCI Passiflora

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la demande formulée par la Société PASSIFLORA d'être autorisée à exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt logistique à Monswiller.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la Société PASSIFLORA pour l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt logistique à Monswiller.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-68 RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION À LA CERTIFICATION PEFC
(PLAN EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES)**

Depuis 2002, la Ville de Saverne adhère au Plan Européen des Forêts Certifiées (PEFC) qui constitue une garantie de gestion durable de la forêt.

Cette certification permet de valoriser les bois de la commune lors des ventes, d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, de bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et de participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétitives.

Etant arrivés au terme de notre adhésion, l'entité régionale PEFC Grand Est nous invite à la renouveler. Le montant de la cotisation s'élève à 119,43 € par an.

Les engagements sont les suivants :

- a) s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, la commune s'engage à respecter l'article R124-2 du Code Forestier.

Total de surface à déclarer : 887,95 ha sous aménagement.

- b) respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt,
- c) accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, la commune aura le choix de poursuivre son engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est,
- d) accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur,
- e) mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC,
- f) accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique,
- g) respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- h) s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est,
- i) informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune,
- j) désigner le Maire, ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saverne à la certification de gestion durable des forêts PEFC pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède dans la région Grand Est, ainsi que le respect des engagements précités,

- b) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les formalités de renouvellement et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-69 PACTE POUR LA TRANSITION DE SAVERNE

Face aux grands enjeux qui menacent notre société, changement climatique, recul de la biodiversité, explosion des inégalités, déficit démocratique, etc ... des citoyens se sont mobilisés partout en France afin d'agir collectivement pour sensibiliser les acteurs locaux, et notamment les élus, à la possibilité de développer d'autres politiques publiques, à penser autrement.

Dans ce contexte un collectif de citoyens s'est créé à Saverne, avec pour objectif de faire entrer le territoire en transition à travers l'adoption d'un Pacte pour la transition de Saverne, reprenant au minimum 10 des 32 mesures proposées par le Pacte national.

Le Maire s'est engagé à préparer et mettre en œuvre un Pacte pour la transition de Saverne, avec l'appui d'un Conseil pour la Transition, mis en place le 6 novembre 2021. Il est constitué de 3 collèges :

- 1 collège d'habitants issus des conseils de quartier et du collectif citoyen,
- 1 collège de structures et d'associations qualifiées,
- 1 collège d'élus municipaux composé des membres de la Commission pour la Transition.

A l'issue d'un travail mené en groupes, le Conseil pour la Transition de Saverne a identifié et voté à l'unanimité, le 19 juin dernier, 21 mesures (19 présentes dans le Pacte national et 2 mesures propres à Saverne), soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

1	SE DOTER D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES (INCLUANT DES DISPOSITIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET LOCALES)
3	MENER UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ, D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ALIMENTATION À 100% EN ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE DES BÂTIMENTS, VÉHICULES COMMUNAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC.
5	APPUYER LA STRUCTURATION DE FILIÈRES PAYSANNES, BIO ET LOCALES, RÉMUNÉRATRICES POUR LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES.
6	PRÉSERVER ET MOBILISER LE FONCIER AGRICOLE ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DANS UNE LOGIQUE PAYSANNE
8	PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES TRAMES VERTES (COUVERT VÉGÉTAL), BLEUES (CYCLES DE L'EAU), BRUNES (SOL) ET NOIRES (ÉCLAIRAGE) POUR REDONNER SA PLACE AU VIVANT SUR LE TERRITOIRE.
10	PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, EN ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ ET UN ACCÈS GARANTI À TOUTES ET TOUS, EN LA CONSIDÉRANT COMME UN BIEN COMMUN.
11	METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE OU PLAN CLIMAT CITOYENNE AMBITIEUSE, EN RÉDUISANT AU MAXIMUM LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET EN DÉVELOPPANT LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE NOTAMMENT CITOYENNE.
12	SOUTENIR LES RÉNOVATIONS À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACCOMPAGNANT EN PARTICULIER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.
13	CONTRIBUER A LA FIN DES PROJETS ET INFRASTRUCTURES QUI AUGMENTENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FONT RECULER LA BIODIVERSITÉ.
14	RENFORCER L'OFFRE, L'ACCÈS ET L'ATTRACTIVITÉ DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE.
15	DONNER LA PRIORITÉ AUX MOBILITÉS ACTIVES (MARCHÉ, VÉLO) DANS L'ESPACE PUBLIC.
19	METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS POUR TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNE.
20	DÉVELOPPER LES HABITATS PARTICIPATIFS ET DES ÉCOLIEUX ACCESSIBLES À TOUTES ET À TOUS EN FAVORISANT L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS, EN SENSIBILISANT À L'HABITAT PARTICIPATIF, ET EN SOUTENANT LES PROJETS ACTUELS.
23	ASSURER UN ACCÈS ET UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC NON DISCRIMINANT, ASSURANT L'USAGE DE TOUS ET TOUTES, Y COMPRIS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES.
24	GARANTIR L'ACCÈS À UN LOGEMENT ABORDABLE ET DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS.
25	PROPOSER GRATUITEMENT DES LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE AVEC UNE ASSISTANCE HUMAINE À DESTINATION DE TOUTES ET TOUS.
28	METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION, D'INITIATIVE CITOYENNE, D'UNE CONSTRUCTION PARTICIPATIVE DE LA COMMUNE ET DE SES GROUPEMENTS.
30	UNE CONSTRUCTION PARTICIPATIVE AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS UNE POLITIQUE ASSOCIATIVE LOCALE VOLONTARISTE (POUR SOUTENIR LE DYNAMISME ET LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES DU TERRITOIRE, GARANTIR LEUR ACCESSIBILITÉ À LA PLUS GRANDE PARTIE DE LA POPULATION, RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LEUR RÔLE CRITIQUE ET DÉLIBÉRATIF).
31	METTRE À DISPOSITION DES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES DU TERRITOIRE, LES ESPACES ET RESSOURCES POUR FAVORISER LEUR COLLABORATION, LE LIEN SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DE TIERS-LIEUX (ESPACES D'EXPÉRIMENTATION, DE PARTAGE, DE CO-GOUVERNANCE, ETC.) LARGEMENT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES HABITANT·ES.
33	MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ET CITOYENNES
34	DÉVELOPPER UNE LOGISTIQUE URBAINE

Une fois approuvé par le Conseil Municipal, le Pacte sera formellement signé dans le cadre de la Fête des possibles prévue les 10-11 septembre 2022.

Pièce jointe : tableau détaillé ci-joint avec les résolutions retenues, les niveaux acquis et les objectifs à atteindre en 2026.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme ESTEVES, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'adopter les 21 mesures présentées par le Conseil de Transition.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
27 juin 2022
Date d'affichage :
28 juin 2022
Conseillers en fonction : 33
Présents : 28
Absents : 5
Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-70 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION « JARDIN DES
REMPARTS SAVERNE »**

Dans le cadre de la Charte des associations, l'association du Jardin partagé des Remparts a déposé une fiche projet concernant la construction par les bénévoles d'un abri pour stocker les accessoires de jardinage et le paillage.

La Commission de la Transition Ecologique propose d'accorder une subvention de 100 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme ESTEVES, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission de la Transition Ecologique du 1^{er} juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'accorder une subvention de 100 € à l'association du Jardin des Remparts.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-71 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PETITS CHANTEURS DE
SAVERNE »**

L'association des Petits Chanteurs de Saverne a déposé une fiche projet concernant l'organisation d'un concert de l'été au Cloître des Récollets le 25 juin 2022 à 20h. Ce concert clôture l'année de travail des Petits Chanteurs après deux années difficiles marquées par la crise sanitaire.

Pour ce concert, l'association sollicite l'attribution d'une subvention.

La Commission Culture et Animations propose de suivre la demande à hauteur de 10 % du budget total, soit 465 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. SCHAEFFER, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Culture et Animations réunie le 20 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de verser une subvention de **465 €** à l'association des Petits Chanteurs de Saverne.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-72 SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT HUMANISTE ET
FRATERNEL »**

Dans le cadre des animations d'été organisées par la Ville de Saverne, l'association Mouvement Humaniste et Fraternel organisera deux bals populaires sur la Place du Général de Gaulle les 16 et 30 juillet 2022 à partir de 20h.

L'association sollicite une subvention de 804 €.

La Commission Culture et Animations donne un avis favorable.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. SCHAEFFER, Adjoint au Maire par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Culture et Animations du 20 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de verser une subvention de **804 €** à l'association « Mouvement Humaniste et Fraternel ».



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-73 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AILES DE LA COHES ENTRAIDE

L'association « Les Ailes de la Cohes Entraide », Amicale des Sous-officiers du 1^{er} Régiment des Hélicoptères de Combat de Phalsbourg avec qui la Ville de Saverne est jumelée, sollicite un soutien financier dans le cadre d'un raid de 300 km à travers le massif Vosgien.

Ce défi, au départ de Saverne, a été réalisé du 3 au 15 juin 2022, en autonomie, par un membre de l'association blessé en opération au Mali en 2021.

L'objectif était de récolter des fonds au profit de tous les blessés militaires en opération.

La Commission Culture et Animations propose d'octroyer une subvention de 300 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. SCHAEFFER, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Culture et Animations du 20 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de verser une subvention de **300 €** à l'association « Les ailes de la Cohes Entraide ».



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-74 SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LES SOURCES DANS LE
CADRE DU JUMELAGE AVEC DONAUESCHINGEN**

Dans le cadre du jumelage avec Donaueschingen, 22 élèves de CE2/CM1 et 16 élèves de CM2 de l'Ecole élémentaire des Sources vont à la rencontre de leurs correspondants allemands à l'Ecomusée d'Alsace le jeudi 30 juin 2022. L'Ecole élémentaire des Sources sollicite une aide dans le cadre du jumelage.

Selon les critères votés dans le cadre des subventions liées au jumelage avec Donaueschingen, l'aide de la Ville s'élève à 4 € par enfant, soit 152 €.

La Commission Culture et Animations donne un avis favorable.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. SCHAEFFER, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Culture et Animations du 20 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de verser une subvention de **152 €** à l'Ecole élémentaire Les Sources.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-75 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

I - Subventions de fonctionnement selon critères

La Commission des Sports propose d'approuver l'attribution de diverses subventions à des associations sportives selon les critères actuellement en vigueur.

L'Association Aikido Yoshinkan percevrait la somme de **420 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) :	180,00 €
- Aide au bénévolat :	240,00 €

L'Association Alpha Handball percevrait la somme de **3 205 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) :	1 845,00 €
- Aide au bénévolat :	1 360,00 €

L'Association Boxe Française percevrait la somme de **1 015 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 615,00 €
- Aide au bénévolat : 400,00 €

L'Association Cairns percevrait la somme de **3 342,15 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 945,00 €
- Aide au bénévolat : 560,00 €
- Frais de Salles extérieures : 1 837,15 €

L'Association Clapotis percevrait la somme de **240 €** répartie comme suit :

- Aide au bénévolat : 240,00 €

L'Association de Cycliste Savernoise percevrait la somme de **255 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 15,00 €
- Aide au bénévolat : 240,00 €

L'Association Envie de Bien-Etre percevrait la somme de **240 €** répartie comme suit :

- Aide au bénévolat : 240,00 €

L'Association Escrime percevrait la somme de **1 040 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 480,00 €
- Aide au bénévolat : 560,00 €

L'Association Football Club percevrait la somme de **2 955 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 1 275,00 €
- Aide au bénévolat : 1 680,00 €

L'Association Judo Club percevrait la somme de **5 380 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 2 580,00 €
- Aide au bénévolat : 1 680,00 €
- Section sportive Judo : 1 120,00 €

L'Association Sportive du Collège Sources percevrait la somme de **231 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (scolaires) : 231,00 €

L'Association Sportive du lycée Leclerc percevrait la somme de **360 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (scolaires) : 360,00 €

L'Association Rohan Athlétisme percevrait la somme de **1 605 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 885,00 €
- Aide au bénévolat : 720,00 €

L'Association Rugby Club La Licorne percevrait la somme de **735 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 495,00 €
- Aide au bénévolat : 240,00 €

L'Association Gymnastique Rythmique de Saverne percevrait la somme de **2 495 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 1 455,00 €
- Aide au bénévolat : 1 040,00 €

L'Association Saverne Nautic Club percevrait la somme de **285,00 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 45,00 €
- Aide au bénévolat : 240,00 €

L'Association Saverne Boxe Club percevrait la somme de **790 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 390,00 €
- Aide au bénévolat : 400,00 €

L'Association Ski Club percevrait la somme de **240 €** répartie comme suit :

- Aide au bénévolat : 240,00 €

La Société de Gymnastique Saverne percevrait la somme de **3 555 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 2 115,00 €
- Aide au bénévolat : 1 440,00 €

L'Association Tennis Club percevrait la somme de **1 795 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 1395,00 €
- Aide au bénévolat : 400,00 €

L'Association Tricolore Basket Ball percevrait la somme de **2 395 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 1 275,00 €
- Aide au bénévolat : 1 120,00 €

L'Association Tricolore Tennis de Table percevrait la somme de **140 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 60,00 €
- Aide au bénévolat : 80,00 €

L'Association Tricolore Volley Ball percevrait la somme de **1 625 €** répartie comme suit :

- Licenciés -18 ans (associations) : 585,00 €
- Aide au bénévolat : 1 040,00 €

II. Subventions exceptionnelles

Le Tennis Club sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son traditionnel Tournoi de Tennis du 17 juin au 3 juillet 2022. La commission propose une aide d'un montant de **500 €**.

Le Saverne Boxe Club section Kick Boxing sollicite une subvention pour l'organisation d'une compétition de Kick Boxing. La commission propose une aide de **800 €**.

L'association de Cycliste de Saverne sollicite une subvention pour l'organisation du championnat Grand Est. La commission propose une aide de **1 000 €**.

Le Rotary Club organise une randonnée en VTT au Haut Barr. La commission propose une aide de **1 000 €**.

L'Equipe Sportive Catwomen pour le Raid Amazones 2022 sollicite un soutien financier. La commission propose une aide de **500 €** qui sera versée à l'association support HyperSupers.

III. Subvention d'investissement

L'association de Gymnastique Rythmique Saverne sollicite une aide financière de 1 405,06 € soit 10 % du montant de l'investissement de 14 050,64 € concernant l'achat d'une moquette et enrouleur.

La commission propose d'accorder l'aide de **1 405,06 €**.

IV. Subventions « ambition de territoire »

L'Association Rohan Athlétisme Saverne pour soutenir le maintien de certains de ses athlètes à haut niveau saison 2020/2021 :

La commission proposition une aide d'un montant de **5 000 €**.

L'Association Rohan Athlétisme Saverne pour soutenir le maintien de certains de ses athlètes à haut niveau saison 2021/2022 :

La commission proposition une aide d'un montant de **6 000 €**.

Le Judo Club pour le cofinancement de la section sportive scolaire saison 2020/2021 : la commission proposition une aide d'un montant de **3 000 €**.

Le Judo Club pour le cofinancement de la section sportive scolaire saison 2021/2022 : la commission propose d'une aide d'un montant de **3 000 €**.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme STEFANIUK, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission des Sports du 9 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Motif	Montant
Association Aikido Yoshinkan	Subvention fonctionnement	420,00 €
Association Alpha Handball	Subvention fonctionnement	3 205,00 €
Association Boxe Française	Subvention fonctionnement	1 015,00 €
Association Cairns	Subvention fonctionnement	3 342,15 €
Association Clapotis	Subvention fonctionnement	240,00 €
Association Cycliste Savernoise	Subvention fonctionnement	255,00 €
Association Envie de Bien-Etre	Subvention fonctionnement	240,00 €
Association Escrime	Subvention fonctionnement	1 040,00 €
Association Football Club	Subvention fonctionnement	2 955,00 €
Association Judo Club	Subvention fonctionnement	5 380,00 €
AS du Collège Sources	Subvention fonctionnement	231,00 €

AS du Lycée Leclerc	Subvention fonctionnement	360,00 €
Association Rohan Athlétisme	Subvention fonctionnement	1 605,00 €
Association Rugby Club La Licorne	Subvention fonctionnement	735,00 €
Association Gymnastique Rythmique	Subvention fonctionnement	2 495,00 €
Association Saverne Nautic Club	Subvention fonctionnement	285,00 €
Association Saverne Boxe Club	Subvention fonctionnement	790,00 €
Association Ski Club	Subvention fonctionnement	240,00 €
Société de Gymnastique Saverne	Subvention fonctionnement	3 555,00 €
Association Tennis Club	Subvention fonctionnement	1 795,00 €
Association Tricolore Basket Ball	Subvention fonctionnement	2 395,00 €
Association Tricolore Tennis Table	Subvention fonctionnement	140,00 €
Association Tricolore Volley Ball	Subvention fonctionnement	1 625,00 €
Association Tennis Club	Subvention Exceptionnelle	500,00 €
Association Saverne Boxe Club	Subvention Exceptionnelle	800,00 €
Association de Cycliste de Saverne	Subvention Exceptionnelle	1 000,00 €
Association Rotary Club	Subvention Exceptionnelle	1 000,00 €
Association HyperSupers Equipe Sportive Catwomen	Subvention Exceptionnelle	500,00 €
Association Gymnastique Rythmique	Subvention d'Investissement	1 405,06 €
Association Rohan Athlétisme	Ambition Territoire 2020/2021	5 000,00 €
Association Rohan Athlétisme	Ambition Territoire 2021/2022	6 000,00 €
Judo Club	Ambition Territoire 2020/2021	3 000,00 €
Judo Club	Ambition Territoire 2021/2022	3 000,00 €



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-76 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON
PERMANENTS**

A - Mise à jour du tableau des effectifs permanents

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

après avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 juin 2022,

vu l'avis du Comité Technique du 27 juin 2022,

considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 9 mai 2022,

il est proposé au Conseil Municipal :

- a) de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 4 juillet 2022.

Les changements sont les suivants :

- 2 transformations de poste :

Il convient de supprimer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la suite du départ à la retraite de l'agent et créer un poste au premier grade de la filière administrative.

Service	Coefficient d'emploi	Grade initial	Grade de création
Etat-Civil	35/35	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif

Suite à la réussite d'un concours, il convient de supprimer le poste occupé au grade d'adjoint du patrimoine et créer un poste au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Service	Coefficient d'emploi	Grade initial	Grade de création
Bibliothèque	35/35	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe

- 2 créations de poste :

Pour répondre au départ à la retraite de deux agents du service scolaire au second semestre 2022 et à l'ouverture d'une classe aux Gravières, il convient de créer deux postes.

Les postes encore occupés par les agents en partance seront supprimés ultérieurement.

Service	Coefficient d'emploi	Grade de création
Scolaire	30/35	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe
Scolaire	30/35	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe

Au total, cela représente 227 postes créés (contre 225 postes créés correspondant à 184,11 ETP au précédent Conseil Municipal).

- b) d'autoriser le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

Pièce jointe : tableau des effectifs permanents au 4 juillet 2022 (annexe 1).

B - Mise à jour du tableau des effectifs non-permanents

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et prévoit la possibilité de recours à des agents contractuels dans des cas particuliers. Parmi ces motifs, le recrutement d'un agent contractuel est possible pour faire face à un besoin ponctuel en cas d'accroissement temporaire d'activité ou pour des besoins de renforts saisonniers, considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

après avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 juin 2022,

vu l'avis du Comité Technique du 27 juin 2022,

considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 9 mai 2022,

il est proposé au Conseil Municipal :

- a) d'autoriser le Maire à conclure des contrats à durée déterminée au titre de ces 2 motifs dans la limite des crédits inscrits au budget,
- b) de fixer le tableau des emplois non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 4 juillet 2022.

Les changements sont les suivants :

- création de postes saisonniers :

Pour répondre au besoin de main d'œuvre durant la période estivale, il convient de créer plusieurs postes saisonniers qui seront supprimés en septembre 2022 :

Service	Coefficient d'emploi	Grade de création
Enfance	35/35	Adjoint d'Animation
Enfance	35/35	Adjoint d'Animation
Enfance	35/35	Adjoint d'Animation
Enfance	35/35	Adjoint d'Animation
Enfance	35/35	Adjoint d'Animation
Enfance	28/35	Adjoint d'Animation
Enfance	17,5/35	Adjoint Technique
Enfance	17,5/35	Adjoint Technique
Jeunesse	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse	35/35	Adjoint d'Animation

Jeunesse	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation
Jeunesse / PRE	35/35	Adjoint d'Animation

Au total, cela représente 65 postes créés dont 42 postes à temps non complet (*contre 47 postes créés dont 34 postes à temps non complet au précédent Conseil Municipal*),

- c) d'autoriser le Maire à conclure des contrats à durée déterminée pour des motifs de renforts ponctuels des services au titre des articles 3 alinéa 1 et alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de contrats d'activité accessoire ou de vacations horaires pour tous les types d'emplois existants dans la collectivité et à prendre les dispositions relatives au recrutement dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pièce jointe : tableau des effectifs non permanents au 4 juillet 2022 (annexe 2).

C - Mise à jour du tableau des autres emplois

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

après avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 juin 2022,

vu l'avis du Comité Technique du 27 juin 2022,

considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 9 mai 2022,

il est proposé au Conseil Municipal :

- a) d'autoriser le Maire à conclure des contrats autres dans la limite des crédits inscrits au budget.
- b) de fixer le tableau des autres emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 4 juillet 2022.
Au total, cela représente 26 postes créés dont 12 postes à temps non complet (*contre 26 postes créés dont 12 postes à temps non complet au précédent Conseil Municipal*).
- c) d'autoriser le Maire à conclure des contrats pour des motifs autres et à prendre les dispositions relatives au recrutement dans la limite des crédits inscrits au budget.
- d) de signer les conventions avec le centre de formation d'apprentis et à recourir aux contrats d'apprentissage.

Pièce jointe : tableau des effectifs des autres emplois au 4 juillet 2022 (annexe 3).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,
après avis de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 23 juin 2022,
après avis du Comité Technique du 27 juin 2022,
après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) de fixer le tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 4 juillet 2022,
- b) d'autoriser le Maire à conclure :
 - des contrats à durée déterminée pour des motifs de renforts ponctuels des services au titre des articles 3 alinéa 1 et alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de contrats d'activité accessoire ou de vacations horaires pour tous les types d'emplois existants dans la collectivité et à prendre les dispositions relatives au recrutement dans la limite des crédits inscrits au budget.
 - de signer les conventions avec le centre de formation d'apprentis et à recourir aux contrats d'apprentissage.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-77 PLAN DE FORMATION – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du bilan des formations de l'année 2021 et du plan de formation 2022 des agents de la collectivité.

Ce document est joint en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après présentation en Commission Finances et Ressources Humaines le 23 juin 2022 et en Comité Technique le 27 juin 2022,

le Conseil Municipal a pris acte du bilan des formations de l'année 2021 et du plan de formation 2022.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
27 juin 2022
Date d'affichage :
28 juin 2022
Conseillers en fonction : 33
Présents : 25
Absents : 5
Procurations : 2

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-78 POINT D'INFORMATION CONSACRE AUX DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans sa séance du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a consenti au Maire un certain nombre de délégations de pouvoirs en vue d'une bonne organisation de l'administration.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit également rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ainsi le Conseil Municipal a délégué au Maire les pouvoirs :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

**Décisions prises :
NEANT**

- 2) De fixer, dans la limite de 5 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

**Décisions prises :
NEANT**

- 3) De procéder, sans restriction de montant et dans la limite des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**Décisions prises :
NEANT**

- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans limitation de montant ni de procédures (procédures formalisées ou adaptées...) dès lors que les crédits sont inscrits au budget

Décisions prises :

Objet : **Location longue durée d'une nacelle neuve sur porteur plateau VL de 3.5 tonnes pour les services techniques municipaux**

Durée : 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2022
Titulaire : DISTEL SAS
Montant sur la durée globale du marché : 80 640 € TTC

Objet : **Marché de fourniture de livres pour la Bibliothèque municipale de Saverne**

Marché à bons de commande avec un maximum exprimé en montant de commandes

Durée : 3 ans à compter du 18 mai 2022

Lot n°1 : **Ouvrages de fiction, documentaires et livres lus adultes**
Titulaire : BASTIAN PRESSE
Montant maximum de commandes : 43 000,00 € HT

Lot n°2 : **Ouvrages de fiction, documentaires et livres lus jeunesse**
Titulaire : BASTIAN PRESSE
Montant maximum de commandes : 26 999,00 € HT
Durée : 1 an à compter du 18 mai 2022

Lot n°3 : **Bandes dessinées, mangas, comics adultes et jeunesse**
Titulaire : KLAEYLE LIBRAIRIE

Montant maximum de commandes : 20 000,00 € HT

- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Décisions prises :
NEANT

- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décisions prises :

Sinistre : Choc véhicule contre feu tricolore rue St Nicolas-côté d'Otterswiller

Date de l'événement : 14/02/2022

Montant des dégâts : 1 299,88 €

Indemnisation suite à rapport d'expertise : 799,88 €

Sinistre : Choc véhicule contre horodateur chemin des Remparts

Date de l'événement : 29/03/2022

Montant des dégâts : 4 110 €

Indemnisation suite à rapport d'expertise : 3 071,40 €

Indemnisation différée : 1 038,60

Sinistre : Choc de véhicule contre navette électrique

Date de l'événement : 03/11/2021

Montant des dégâts : 366,60 €

Indemnisation suite à rapport d'expertise : 166,60 €

Indemnisation différée : 200,00 €

Sinistre : Choc véhicule contre arbres rue du Maréchal Joffre

Date de l'événement : 11/05/2022

Montant des dégâts : 973,40 €

Indemnisation suite à rapport d'expertise : 973,40 €

- 7) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Décisions prises :
NEANT

- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Décisions prises :
NEANT

- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

Décisions prises :
NEANT

- 10) De décider l'aliénation de gré en gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Décisions prises :

NEANT

- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

**Décisions prises :
NEANT**

- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

**Décisions prises :
NEANT**

- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

**Décisions prises :
NEANT**

- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

**Décisions prises :
NEANT**

- 15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 1 000 000 €

**Décisions prises :
Opérations effectuées depuis le Conseil Municipal du 9 mai 2022**

1) D.I.A n°45/2022 présentée par M. SIEFER Jean-Frédéric & Mme GOETZ Sabrina pour un bâti (habitation) - 5 Rue de l'Oignon – Section 2 Parcelle(s) 70.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

2) D.I.A n°46/2022 présentée par COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE pour un non bâti - Rue du Centre Nautique – Section 18 Parcelle(s) 386/10 & 390/12.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

3) D.I.A n°47/2022 présentée par Consorts MOREL pour un non bâti - 4 Rue du Bastberg – Section 30 Parcelle(s) 119/93 & 120/94.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

4) D.I.A n°48/2022 présentée par Consorts MOREL pour un non bâti - 4 Rue du Bastberg – Section 30 Parcelle(s) 119/93, 120/94 & 220/92.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

5) D.I.A n°49/2022 présentée par Mme WITT Claire (veuve DEGUILLAUME) pour un non bâti - Rue Clémenceau – Section 6 Parcelle(s) 633/147 & 146.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

6) D.I.A n°50/2022 présentée par M. PEDRON Pascal pour un bâti (habitation) - 44 Rue du 19 Novembre – Section 28 Parcelle(s) (2)/78 & (3)/78.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

7) D.I.A n°51/2022 présentée par M. ROUSSEAU Damien pour un bâti (habitation) - 1 Grand'Rue – Section 3 Parcelle(s) 2.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

8) D.I.A n°52/2022 présentée par M. DOLFUS Jean-Louis & Mme HUNSINGER Martine pour un bâti (habitation) - 4 Rue Paul Acker – Section 10 Parcelle(s) 504/22 & 506/25.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

9) D.I.A n°53/2022 présentée par Mme PATTYN Juliette pour un bâti (habitation) - 9 Rue de la Gare – Section 3 Parcelle(s) 113/59 & 104/59.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

10) D.I.A n°54/2022 présentée par SCI OBJECTIF 2020 pour un bâti (local professionnel) - 15 Rue de la Gare – Section 3 Parcelle(s) 82/62.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

11) D.I.A n°55/2022 présentée par M. AKGUL Veli pour un non bâti - Rue de l'Ermitage – Section 16 Parcelle(s) 252/39.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

12) D.I.A n°56/2022 présentée par Mme BILGER Marie-Christine pour un non bâti - 56 Rue du Maréchal Joffre – Section 9 Parcelle(s) 235/43.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

13) D.I.A n°57/2022 présentée par Mme DUBOULAY (veuve VINCENT) Bernadette pour un bâti (habitation) - 6 Rue de Gottenhouse – Section 6 Parcelle(s) 100.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

14) D.I.A n°58/2022 présentée par M. & Mme TURHAN Ali & Ayse pour un bâti (habitation) - Lot 2 - 4 Rue du Griffon – Section 2 Parcelle(s) 102.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

15) D.I.A n°59/2022 présentée par M. & Mme TURHAN Ali & Ayse pour un bâti (habitation) - Lots 4 & 6 - 4 Rue du Griffon – Section 2 Parcelle(s) 102.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

16) D.I.A n°60/2022 présentée par SENSTRONIC pour un bâti (local professionnel) - 8 Rue d'Otterswiller – Section 11 Parcelle(s) 328/19.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

17) D.I.A n°61/2022 présentée par M. SIEFFERT Patrick pour un bâti (local commercial) - 14 Grand'Rue – Section 2 Parcelle(s) 166/61.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

18) D.I.A n°62/2022 présentée par M. SIEFFERT Patrick pour un bâti (mixte) - 90 Grand'Rue / 23 Rue des Pères – Section 1 Parcelle(s) 239/122.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

19) D.I.A n°63/2022 présentée par Consorts JUNG-MATTES pour un bâti (local professionnel) - 57-59 Grand'Rue – Section 1 Parcelle(s) 38, 39(A) & 39(B).
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

20) D.I.A n°64/2022 présentée par M. & Mme BELLOT Thomas pour un bâti (habitation) - 7 Rue du Serpent – Section 30 Parcelle(s) 113.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

21) D.I.A n°65/2022 présentée par SCI 32 RUE DE L'ERMITAGE pour un non bâti (stationnement) - 32 Rue de l'Ermitage – Section 17 Parcelle(s) 189, 190, 192, 224, 226, 230 & 231.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

22) D.I.A n°66/2022 présentée par SASU DU LYS pour un bâti (habitation) et non bâti - 4 Rue Privée Bloch – Section 27 Parcelle(s) 252/151, 253/151, A/151, B/151.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

23) D.I.A n°67/2022 présentée par IN'LI GRAND EST pour un bâti (habitation) - Lots 16 & 48 - 3 Impasse de la Roseraie – Section 28 Parcelle(s) 223/87.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

24) D.I.A n°68/2022 présentée par Consorts HECKLER Madeleine pour un non bâti - Rue de Molsheim – Section 9 Parcelle(s) 39.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

25) D.I.A n°69/2022 présentée par Sarl Philippe MURA pour un non bâti - Rue de Molsheim – Section 9 Parcelle(s) 39.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

26) D.I.A n°70/2022 présentée par M. CREMMEL Gérard & Mme PERTSCHI Véronique pour un bâti (habitation & commercial) - 4 & 6 Rue Saint-Nicolas – Section 5 Parcelle(s) 36 & 37.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

27) D.I.A n°71/2022 présentée par COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE pour un non bâti - Lieu-dit "Nierderfeld" – Section 9 Parcelle(s) (2)/16.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

28) D.I.A n°72/2022 présentée par M. RAUNER Jacques pour un bâti (habitation) - 25 Rue Erckmann Chatrian – Section 6 Parcelle(s) 630/32.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

29) D.I.A n°73/2022 présentée par ENTREPRISE SYLVAIN SALOMON IMMEUBLES pour un non bâti - 25 Rue de Monswiller – Section 32 Parcelle(s) 237/129 & 346/130.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

30) D.I.A n°74/2022 présentée par Consorts MATTES pour un bâti (habitation) - Lot 3 - 59 Grand'Rue – Section 1 Parcelle(s) 39(A) & 39(B).
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

31) D.I.A n°75/2022 présentée par Consorts MATTES pour un bâti (habitation) - Lot 5 - 59 Grand'Rue – Section 1 Parcelle(s) 39(A) & 39(B).
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

32) D.I.A n°76/2022 présentée par M. & Mme Pascal AUBRY pour un bâti (habitation) - 4 Rue de la Vedette – Section 17 Parcelle(s) 101.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

33) D.I.A n°77/2022 présentée par Consorts DREYSSE pour un bâti (habitation) - 17 Rue des Clés – Section 4 Parcelle(s) 37.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

34) D.I.A n°78/2022 présentée par M. MOREL Henri pour un bâti (habitation) - 4 Rue du Bastberg – Section 30 Parcelle(s) 119/93 & 120/94.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

35) D.I.A n°79/2022 présentée par M. MOREL Henri pour un bâti (habitation) - 4 Rue du Bastberg – Section 30 Parcelle(s) 119/93, 120/94 & 220/92.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

36) D.I.A n°80/2022 présentée par SCI FITH pour un bâti (habitation) - 81A Rue de Monswiller – Section 35 Parcelle(s) (1)/35, (2)/35, (3)/35 & (4)/35.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

37) D.I.A n°81/2022 présentée par M. MATTER Jean-Paul & Mme SUTTER Danielle pour un bâti (habitation) - 11 Rue Person – Section 10 Parcelle(s) 107.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

38) D.I.A n°82/2022 présentée par CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour un non bâti - ZAC SAUBACH Tranche 5 - Lot 21 – Section 20 Parcelle(s) 424/59.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin de cassation, en demande et défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

Décisions prises :

Jugement du Conseil d'Etat en date du 13 juin 2022 dans l'affaire Immotour :

- Le Conseil d'Etat annule l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy en date du 24 octobre 2019 et reconnaît une responsabilité sans faute de la Commune de Saverne
- La Commune de Saverne est condamnée à verser à la société Immotour une somme de 150 000 €, assortie des intérêts au taux légal à compter du 13 avril 2015 et capitalisés à compter du 13 avril 2016.

17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 €

Décisions prises :

NEANT

- 18) De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

Décisions prises :
NEANT

- 19) De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

Décisions prises :
NEANT

- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 500 000 €

Décisions prises :
NEANT

- 21) D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 1 000 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code.

Décisions prises :
NEANT

- 22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 1 000 000 €

Décisions prises :
NEANT

- 23) De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

Décisions prises :
NEANT

- 24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Décisions prises :
NEANT

- 25) De demander à tout organisme financeur, sans restriction de montant ni d'organisme financeur ; pour tous les types de subventions, quelle qu'en soit la forme et qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, l'attribution de subventions

**Décisions prises :
NEANT**

- 26)** De procéder, sans restriction pour tous les projets communaux et pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

**Décisions prises :
NEANT**

- 27)** D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

**Décisions prises :
NEANT**

- 28)** D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'Environnement

**Décisions prises :
NEANT**

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
27 juin 2022
Date d'affichage :
28 juin 2022
Conseillers en fonction : 33
Présents : 28
Absents : 5
Procurations : 2

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-55 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme Anne-Marie SCHNELL en qualité de secrétaire de séance.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-56 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 MAI 2022**

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil Municipal, soit par écrit, soit oralement.

Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 9 mai 2022 a été adopté à l'unanimité.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-57 INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme Claire THIBAUT, du groupe majoritaire, a fait connaître son souhait de ne plus siéger au sein du Conseil Municipal, pour raison personnelle, par courrier du 17 mai 2022.

Mme Claire LE VAN puis M. Marc HAUBER, suivants sur la liste de « Saverne, plus loin », ont été contactés, ils n'ont pas souhaité siéger au sein du Conseil Municipal.

Mme Isabelle JUNG, suivante de la liste « Saverne, plus loin », a accepté de siéger en qualité de Conseillère Municipale en lieu et place de Mme Claire THIBAUT.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

prend acte de cette modification.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-58 DESIGNATION AU SEIN DES INSTANCES INTERNES ET EXTERNES

Suite à la démission de Mme Claire THIBAUT, il est proposé de désigner les représentations municipales comme suit :

- Commission d'appel d'offre : , suppléant
- Commission de contrôle des listes électorales :
- Commission urbanisme et travaux :
- Conseil de quartier Garenne-Roseaie : , référent
- Conseil d'Administration de l'Espace Rohan :
- Association des Amis des Roses :
- Association de jumelage Saverne- Leominster :

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de se prononcer favorablement sur la désignation des représentants municipaux ci-dessous, en remplacement de Mme Claire THIBAUT :

- Commission d'appel d'offre : Carine OBERLE, suppléante
- Commission de contrôle des listes électorales : Maxime CANNEAUX
- Commission urbanisme et travaux : Anne-Marie SCHNELL
- Association des Amis des Roses : Sandrine VIEVILLE
- Association de jumelage Saverne- Leominster : Yolande AYDIN.

décide à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN et Mme HAUSHALTER par procuration)

de se prononcer favorablement sur la désignation des représentants municipaux ci-dessous, en remplacement de Mme Claire THIBAUT, M. HAEMMERLIN et Mme SCHNITZLER s'étant portés candidats :

- Conseil de quartier Garenne-Roseraie : Yolande AYDIN, référente
- Conseil d'Administration de l'Espace Rohan : Maxime CANNEAUX.



Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022

Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-59 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « SAVERNE CULTURES ET LOISIRS » :
REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENCE**

Suite à la démission de Mme Claire THIBAULT de ses fonctions de Conseillère municipale de la Ville de Saverne et de Présidente Directrice Générale de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS, il y a lieu pour le Conseil Municipal de procéder à son remplacement en tant que mandataire représentant la Ville de Saverne au Conseil d'Administration de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS et de désigner le représentant de la Ville destiné à assurer la présidence et la fonction de directeur général de la société.

Le Conseil d'Administration, réuni le 20 mai dernier en vertu de l'article 17 des statuts en vigueur, a désigné de manière transitoire Mathilde LAFONT comme Présidente Directrice Générale jusqu'à la désignation par le Conseil Municipal d'un représentant de la Ville de Saverne.

Pour rappel, la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres (8 représentants pour la Ville de Saverne et 2 représentants pour la commune de Dettwiller).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- a) de désigner.... comme mandataire représentant la Ville de Saverne au Conseil d'Administration de la société en remplacement de Mme Claire THIBAUT,
- b) d'autoriser à assurer la présidence du Conseil d'Administration au nom de la collectivité dans le cas où le Conseil d'Administration désigne la Ville de Saverne à cette fonction,
- c) d'autoriser à occuper la fonction de Directeur Général de la société.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29,

vu la délibération du 22 juin 2020 relatif à la constitution de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Attractivité du 22 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

**M. LEYENBERGER, M. BURCKEL, M. SCHAEFFER, M. BUFFA, M. LUX,
Mme LAFONT et M. BOOS, membres du Conseil d'Administration de la SPL, ne
prenant pas part au vote**

- a) de désigner M. BOOS comme mandataire représentant la Ville de Saverne au Conseil d'Administration de la société en remplacement de Mme Claire THIBAUT,
- b) d'autoriser Mme LAFONT à assurer la présidence du Conseil d'Administration au nom de la collectivité dans le cas où le Conseil d'Administration désigne la Ville de Saverne à cette fonction,
- c) d'autoriser Mme LAFONT à occuper la fonction de Directrice Générale de la société.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
27 juin 2022
Date d'affichage :
28 juin 2022
Conseillers en fonction : 33
Présents : 28
Absents : 5
Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-60 DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE L'AILE NORD DU CHATEAU DES ROHAN : VALIDATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville de Saverne a pour projet de réhabiliter l'aile Nord du Château des Rohan, classé Monument Historique, afin d'y installer le CNAM et la Maison de Région de Saverne/Haguenau de la Région Grand Est. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et contribuera à l'objectif de redynamisation du centre-ville.

Par délibération en date du 20 février 2021, le Conseil Municipal a, notamment, déjà approuvé le projet ainsi que la conclusion de conventions de financement et de mise à disposition de locaux au sein de l'aile Nord avec la Région Grand Est.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Saverne a procédé à des demandes de subventions auprès de ses partenaires. Le Conseil Municipal a, à cette fin, donné délégation au Maire, par

délibération en date du 27 mai 2020 afin « De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions », et ce « Sans restriction de montant ni d'organisme financeur ; pour tous les types de subventions, quelle qu'en soit la forme et qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement ».

Les services instructeurs de l'Etat considèrent toutefois qu'il appartient malgré cela au Conseil Municipal d'approuver par délibération les opérations pour lesquelles une subvention est sollicitée, ainsi que leurs modalités de financements afin que les dossiers de demandes soient complets.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération et les modalités de financement relatives aux travaux d'aménagement de l'aile Nord du Château des Rohan :

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux, dont aléas/imprévus et inflation	5 342 100 €	Etat – FNADT - Plan « Avenir Montagnes Investissements »	589 560 €	11 %
		Etat - DRAC	687 720 €	12,9 %
		Région Grand Est – Convention de financement	2 045 652 €	38,3 %
		Région Grand Est – Dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales	433 253 €	8,1 %
		Région Grand Est – Dispositif « Patrimoine Classé au titre des Monuments Historiques »	312 860 €	5,9 %
		CEA	100 000 €	1,9 %
		Climaxion	103 455 €	1,9 %
		Ville de Saverne	1 069 600 €	20 %
TOTAL DÉPENSES	5 342 100 €	TOTAL RESSOURCES	5 342 100 €	100 %

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. BURCKEL, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Attractivité du 22 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité,

**moins 2 voix contre (Mme SCHNITZLER et Mme HAUSHALTER, par procuration) et
1 abstention (M. HAEMMERLIN)**

- de valider l'opération et les modalités de financements susvisées dans le cadre des demandes de subventions relatives aux travaux de réhabilitation de l'aile Nord du Château des Rohan,

- b) d'autoriser M. le Maire à compléter et modifier les modalités de financement susvisées en cas de possibilité de financements supplémentaires,
- c) d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-61 GARANTIE D'EMPRUNT DANS LE CADRE D'INVESTISSEMENTS D'EQUIPEMENTS PAR
LE TENNIS CLUB DE SAVERNE**

En vue de la réalisation d'un ensemble d'investissements, le Tennis Club de Saverne demande à la Ville de Saverne de se porter garante pour 50 % d'un emprunt qu'il souhaite contracter.

Cet emprunt permettrait d'acquérir notamment un nouvel équipement sportif : un terrain de padel.

L'emprunt, réalisé sur 5 ans, sera financé par les recettes propres du Club.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande de garantie.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. LUX, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

vu l'avis de la Commission des Finances et Ressources Humaines du 23 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) d'accorder la garantie de la commune au Tennis Club de Saverne pour un emprunt à contracter dans les conditions suivantes :

Banque : Crédit Mutuel

Montant du prêt : 45 000 €

Taux du prêt : 1,7 % (1,84 % TEG)

Durée : 5 ans

Part de l'emprunt garantie par la commune : 50 %

- b) d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à cette garantie d'emprunt.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-62 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU CAMPING « LES PORTES D'ALSACE »

La gestion du camping municipal a été confiée depuis le mois de mai 2012 à la Société Groupe Seasonova, ayant créé la Sarl « Les Portes d'Alsace ».

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué produit chaque année un rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Pour ce 10^{ème} exercice, le chiffre d'affaires total s'élève à **262 369,00 € HT**, soit une forte augmentation de 54,24 % par rapport à 2020, mais une baisse de 32,80 % par rapport à 2019 dû au contexte sanitaire encore présent en 2021.

Les grands postes comptables :

Charges de personnel : **56 764,88 €** (sous-traitance animation, accueil, administratif, nettoyage, espaces verts et entretien sanitaires inclus) contre 53 662 € en 2020.

Charges des fluides : **16 270,10 €** contre 29 983,07 € en 2020 (13 712,97 € de moins qu'en 2020, une consommation en eau quasiment équivalente et une consommation en électricité et en gaz en forte baisse).

Traitement des déchets : **3 056,57 €** contre -313,33 € en 2020.

Publicité : **5 773,57 €** contre 5 822,30 € en 2020.

Les charges de personnel représentent plus de 17 %.

Les charges de fluides représentent un peu plus de 4 %, en baisse de 8 %.

Saison touristique 2021

La saison 2021 montre une augmentation du nombre de nuitées passant à 16 004 nuitées, contre 9 808 en 2020 ce qui représente environ 63 % de hausse de fréquentation (mais toujours -46 % par rapport à 2019).

Malgré les efforts fournis par les gérants dans la qualité des équipements, de l'accueil et de la commercialisation, la diminution est due aux circonstances de la saison 2021 en Alsace.

Origine des usagers

Sur l'ensemble des nuitées, la clientèle française représente 10 681 nuitées, ce qui correspond à près de 61 % de la clientèle du camping.

Cette clientèle française est par ordre d'importance, du Grand Est (36 % - 44 % en 2020 - 30 % en 2019), de Bretagne puis Auvergne Rhône Alpes. Habituellement, c'est l'Ile de France puis les Pays de Loire. Les autres régions de France représentent chacune entre 1 et 7 %.

La clientèle étrangère du camping représente 39 %, avec majoritairement les Hollandais, en plus grand nombre que les Allemands, chiffre habituellement inversé, ce qui s'explique par la proximité de ces pays. Les Belges sont toujours aussi présents, et les Suisses reviennent. Le camping est un lieu de passage pour ces clients qui souhaitent se rendre dans les régions du sud.

Travaux 2021

- installation de 2 nouveaux hébergements en bois (Mobil-Home Prestige)
- construction d'une rampe pour l'accès à l'accueil des clientèles en situation de handicap.

Pièce jointe : Rapport détaillé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juin 2022,

après avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de prendre acte du rapport d'activité et financier 2021 du Camping « les Portes d'Alsace ».



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoint : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-63 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

La gestion de la fourrière automobile a été confiée à compter du 2 avril 2019 pour une durée de 5 années au Garage du Zornhoff, situé 6 rue du Baron Chouard.

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué produit chaque année un rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Bilan d'activité

Le Garage du Zornhoff a réalisé 65 enlèvements en 2021, dont 65 véhicules de particuliers ou utilitaires.

Les délais d'interventions du délégataire sont en moyenne inférieurs à 15 minutes, en conformité avec le contrat de délégation de service public qui impose des interventions dans les 20 minutes.

Les véhicules enlevés sont gardés dans un local ou un terrain clôturé, pouvant accueillir simultanément jusqu'à 20 véhicules. Le site de fourrière est placé sous surveillance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, respectant les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'environnement. Le véhicule peut être récupéré à tout moment par son propriétaire dans les conditions prévues par la loi.

Les enlèvements et les restitutions des véhicules pris en charges par le Garage du Zornhoff n'ont donné lieu à aucun problème particulier.

Le traitement des véhicules « épaves » ou « non réclamés » est assuré dans le respect de la procédure.

Bilan financier

Les recettes du délégataire s'établissent à 6 546,66 € pour des dépenses s'élevant à 3 007 €. Le bénéfice du Garage du Zornhoff est ainsi de 3 539,66 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,
après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juin 2022,
après avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de prendre acte du rapport d'activité et financier 2021 de la fourrière automobile.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
27 juin 2022
Date d'affichage :
28 juin 2022
Conseillers en fonction : 33
Présents : 28
Absents : 5
Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-64 AVENANTS N° 1 AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING ET DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

La Ville de Saverne a conclu des contrats de délégation de services publics relatifs respectivement :

- à l'exploitation et à la gestion du camping municipal de Saverne avec la société « Les Portes d'Alsace », contrat conclu le 2 mai 2012 pour une durée de 30 ans,
- à la gestion et l'exploitation d'un service public local de fourrière automobile à Saverne avec le garage du Zornhoff, contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 2 avril 2019.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose désormais d'inclure dans les contrats de délégation de service public une clause

contractuel visant à assurer le respect, par le délégataire, des principes d'égalité des usagers vis-à-vis du service public, de laïcité et de neutralité, ainsi que les modalités de contrôle du respect de cette obligation et les sanctions en cas de non-respect.

Les avenants n° 1 aux contrats de délégation de service public relatifs respectivement à la gestion et à l'exploitation du camping et de la fourrière automobile propose ainsi de compléter les contrats afin d'inclure le respect des obligations susvisées.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. BURCKEL, Adjoint au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

vu l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics du 23 juin 2022,

après avis de la Commission Attractivité du 22 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) de valider le contenu et les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du camping de Saverne avec la société « Les Portes d'Alsace »
- b) de valider le contenu et les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la fourrière automobile de Saverne avec le garage du Zornhoff
- c) d'autoriser M. le Maire à signer les avenants susvisés ainsi que tous les documents y afférents.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMIR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

**2022-65 ZAC SAUBACH - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION
D'AMENAGEMENT AVEC LE CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER**

Par délibération en date du 7 juillet 2003, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SODEREC/SAREST (devenue CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER), la réalisation d'une Z.A.C (Zone d'Aménagement Concertée) au lieu-dit « Fontaine Saubach ».

Une convention d'aménagement, pour une durée de 10 ans, a été signée le 8 mars 2004. Elle a été prolongée, par voie d'avenant, au 23 octobre 2022.

A ce jour, cinq tranches ont été aménagées.

Il est proposé au Conseil Municipal de proroger la durée de cette convention, par un nouvel avenant, jusqu'au 31 décembre 2032.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

vu l'avis préalable de la commission Urbanisme et travaux du 19 avril 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver la prorogation de la convention d'aménagement de la ZAC Fontaine Saubach jusqu'au 31 décembre 2032,
- b) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération ainsi que toutes pièces y relatives.



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

28 juin 2022

Conseillers en fonction : 33

Présents : 28

Absents : 5

Procurations : 2

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES,
M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, M. KREMER, M. MARTIN,
Mme ÖZDEMİR-AKSU, M. CANNEAUX, Mme EL GRIBI, M. KILHOFFER, Mme AYDIN,
Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL,
M. MAURICE, Mme JUNG, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN

Absents avec pouvoir : 2

Mme PAPIN, ayant donné procuration à Mme VIEVILLE

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 3

M. ZUBER

Mme WAGNER

M. PEREIRA

2022-66 RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Leur mandat arrivant à échéance, il est demandé à la commune de procéder à la nomination de 5 membres, 3 titulaires et 2 suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme :

membres titulaires : - M. URBAN Valentin
- M. SCHAEFFER Michel
- M. HAUBER Claude

membres suppléants : - M. LOTZ Daniel
- M. DELVO Jean-Luc

La Chambre d'Agriculture procédera également à la nomination du même nombre de membres.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 27 juin 2022,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de proposer la nomination des personnes suivantes au Bureau de l'Association Foncière :

membres titulaires : - M. URBAN Valentin
- M. SCHAEFFER Michel
- M. HAUBER Claude

membres suppléants : - M. LOTZ Daniel
- M. DELVO Jean-Luc



**Pour extrait conforme,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**